



Secrétariat
des Corps
d'Inspection

Thierry BABOEUF
IEN ET SBSSA

Lettre 1 21-22 NL

à

Affaire suivie par :
Thierry BABOEUF
IEN ET SBSSA
Tél : 05 57 57 38 19
Mél : thierry.baboeuf@ac-bordeaux.fr
07 69 28 69 09

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les équipes pédagogiques en charge
du Bac Pro Animation enfants et personnes âgées

Bordeaux, le 7 juin 2022

Mesdames, messieurs,

Je vous remercie de prendre en compte les préconisations ci-dessous afin de pouvoir au mieux faciliter la formation des élèves et la mise en œuvre des épreuves de certification.

POUR RAPPEL : Bac Pro Animation, enfants et personnes âgées :

Contraintes des épreuves certificatives : épreuve U31 et U32

Partie pratique : le candidat conduit une séance d'animation qu'il choisit en réponse aux attentes du public personne âgée et enfant, et qui s'inscrit dans le projet d'animation de la structure ou du service. La durée de la séance, comprise entre **30 minutes au minimum et 60 minutes au maximum**, se déroule devant un groupe de 6 personnes au minimum, **en présence d'un PLP en charge des enseignements professionnels et du tuteur**, suivie d'un entretien de 30 minutes.

Cette nécessité impose de passer jusqu' à 1h30 par élève et par épreuve sur le lieu de la PFMP.

Pour respecter le règlement d'examen, des aménagements sont obligatoirement à mettre en œuvre en classe de terminale, et selon les préconisations de l'inspection générale :

- **TOUS** Les enseignants du domaine professionnel **sur l'ensemble du cursus de formation** sont amenés à évaluer les élèves sur des temps d'animation sur le lieu de stage.
- **Des aménagements sont à prévoir :**
 - Au niveau des emplois du temps : les techniques professionnelles et les savoirs associés correspondants doivent être placés dans les emplois du temps sur **Deux** demi-journées et l'après-midi de sorte à libérer des temps pour que les PLP puissent aller évaluer.
 - De préférence, pour chacune des PFMP support de l'E31 et de l'E32, **il est vivement recommandé que l'ensemble des enseignants du domaine professionnel soit libéré** de cours durant la dernière semaine de PFMP pour évaluer les élèves selon la définition du règlement d'examen.

Contraintes de l'épreuve E2 :

A partir d'un dossier élaboré individuellement par l'élève, au cours d'une PFMP d'une durée minimale de huit semaines dans une même structure. Il explicite un projet d'animation conduit de façon autonome de sa conception à sa mise en œuvre jusqu'à son évaluation. L'élève devant tenir compte du projet de la structure, projet qui est souvent défini sur une année scolaire et non une année civile. L'élève doit réaliser un diagnostic dans un premier temps qui sera validé et travaillé avec les enseignants en retour de PFMP avant de concevoir le projet en stage : d'où deux temps distincts de PFMP.

Par conséquent il est nécessaire de revoir la répartition des semaines de PFMP sur le cursus 3 ans :

Organisation possible :

Classe de seconde	3 semaines	3 semaines
Classe de première	4 semaines	4 semaines
Classe de terminale	Epreuve E2 : 1 + 3 semaines	4 semaines

OU

Classe de seconde	3 semaines	3 semaines
Classe de première	3 semaines	3 semaines
Classe de terminale	Epreuve E2 : 2 + 4 semaines	4 semaines

L'inspection générale rappelle :

- Les tuteurs des élèves en PFMP doivent être titulaire d'un diplôme de l'animation.
- Il n'est pas possible d'effectuer des évaluations certificatives durant des PFMP qui se dérouleraient à l'étranger.

Le groupe de pilotage national du diplôme n'a pas publié pour le moment les grilles d'évaluation nécessaires pour la mise en œuvre des CCF.

Le travail de mise en œuvre du CCF se fera en début d'année scolaire prochaine.

Bien cordialement,

L'Inspecteur de l'Éducation nationale
Chargé de l'Enseignement Technique



Thierry BABOEUF

